

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES

-SIAME-

Siège social : Z.I. 8030 GROMBALIA

La société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques –SIAME porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en vertu de la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 mai 2023, les dividendes relatifs à l'exercice 2022 sont fixés à soixante-dix millimes (0.070 DT) par action, soit 7 % du nominal.

La date de détachement est fixée pour 27 juillet 2023.